



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (85 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 300m
■ Catégorie 2 (75 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 250m
■ Catégorie 3 (73 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 150m
■ Catégorie 4 (70 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 30m
■ Catégorie 5 (65 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 15m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (85 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 300m
■ Catégorie 2 (80 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 250m
■ Catégorie 3 (78 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 150m
■ Catégorie 4 (75 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 30m
■ Catégorie 5 (70 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 15m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

● Commune - - - Arrondissement

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU - H** DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

GENAY

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000